



**Ensemble Pour La Planète**  
Initiative citoyenne pour la Nature et l'Homme

## COMMUNIQUE DU 22 AVRIL 2026

### **Objet : Pseudo-économie circulaire mais vraie dérive environnementale, EPLP dénonce l'usage de scories « brutes » en milieu marin**

La présentation de l'utilisation de scories industrielles en **remblai maritime** comme relevant de l'économie circulaire est fallacieuse. Nous regrettons vivement les positions officielles prises à différents niveaux (local et national) qui encensent le « circuit » décrit comme vertueux.

L'argument d'« inertie chimique » avancé pour justifier la pratique repose exclusivement sur des essais réalisés en conditions normées, c'est-à-dire en laboratoire, sans rapport avec les conditions réelles d'un remblai en zone marine tropicale.

En effet, ces conditions réelles sont caractérisées par :

- un fort hydrodynamisme,
- des variations physico-chimiques incessantes,
- une activité biologique intense.

Dans ce contexte, aucune garantie sérieuse d'inertie ne peut être avancée. Au contraire, la littérature scientifique internationale met en évidence des impacts écotoxiques en contexte marin tropical en sus du phénomène de recouvrement.

Par ailleurs, les propriétés de durcissement en eau de mer mises en avant ne doivent pas masquer une réalité essentielle : **avant durcissement, il y a dispersion.**

Cette phase initiale implique :

- la remise en suspension des particules,
- de la turbidité,
- la dispersion des fines,
- des impacts potentiels sur les écosystèmes marins.

**EPLP affirme que l'utilisation de ces matériaux à l'état brut en milieu marin ne constitue pas une valorisation, mais un transfert de déchets vers l'environnement (le nôtre ou celui de nos voisins du Pacifique particulièrement ciblés).**



**Ensemble Pour La Planète**  
Initiative citoyenne pour la Nature et l'Homme

EPLP dit « **Oui** » à la transformation des scories permettant leur confinement (béton, matrices stabilisées...). Mais « **Non** » à leur déversement en mer.

Dans ce contexte, EPLP s'étonne de l'attribution de labels publics (ADEME, Province Sud) et du soutien financier public accordé à cette pratique, notamment via des dispositifs de défiscalisation.

EPLP a officiellement alerté la SLN et lui a fourni une bibliographie conséquente. EPLP a aussi écrit à la province Sud, tutelle de l'industriel. Par ailleurs, le Haut-Commissaire de la République, représentant de l'État, a été informé sur les implications de l'exportation de scories brutes au regard de la **Convention de Bâle**, qui encadre les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux, convention dont la France est signataire.

Ces scories, lorsqu'elles sont utilisées en remblai en milieu marin tropical, devraient voir leur statut réévalué au regard de leur potentiel de dispersion et d'impact environnemental voire sanitaire.

**L'économie circulaire ne peut servir de cadre à une requalification opportuniste de déchets industriels en matériaux prétendument inertes.**

**EPLP appelle à l'arrêt de la pratique.**

**L'économie circulaire ne saurait être un alibi quand la protection du milieu marin est une impérieuse obligation.**

Pour EPLP, Martine Cornaille



**Vous aimez cette communication ? Partagez-la avec votre entourage !**



**Ensemble Pour La Planète**  
**Initiative citoyenne pour la Nature et l'Homme**

Nous invitons nos concitoyens à adhérer à l'association EPLP car faire nombre cela compte !  
Lien : <https://ensemble-pour-la-planete.org/articles/?url=/385-la-une/>

Nos actions portent des fruits pour notre santé et la planète, participez !

Lien: [Faire un don à EPLP \(helloasso.com\)](https://helloasso.com)

ou adressez-nous un chèque par voie postale à

EPLP - BP 32008 - 98897 Nouméa Cedex

***Grand merci à ceux qui voudront / pourront nous soutenir.***